RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques

SIE Nord Drôme
15 Avenue de Romans
BP 1037
26015 VALENCE CEDEX

Mèl. : [redacted]
IBAN : FR61 3000 1008 5142 69N0 5000 271

POUR NOUS JOINDRE :

Réception du lundi au vendredi sur rendez-vous
de 8h30 à 12h

Affaire suivie par : M. Richard GHIELMINI
Téléphone : [redacted]
Siret. : 340 330 927 00013

CERTIFICAT DE REGULARITE FISCALE

Redevable:

SCI A.C.G.M.R.

AV DE PROVENCE

26600 PONT DE L ISERE

Le comptable public soussigné atteste que, au 9 avril 2025, le redevable ci-dessus référencé est à jour des obligations fiscales lui incombant à cette date (cases cochées) :

	Paiements	Déclarations
Revenus fonciers (RF)		☑

À Valence, le 9 avril 2025
M. Richard GHIELMINI,
Contrôleur des Finances Publiques

[redacted]

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

751-DAM

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

SIE NORD DRÔME
15 AVENUE DE ROMANS
BP 1037
26015 VALENCE CEDEX

Direction générale des Finances publiques

SIE Nord Drôme
15 Avenue de Romans
BP 1037
26015 VALENCE CEDEX

Mèl. : s[redacted]
IBAN : FR61 3000 1008 5142 69N0 5000 271

POUR NOUS JOINDRE :

Réception du lundi au vendredi sur rendez-vous
de 8h30 à 12h

Affaire suivie par : M. Richard GHIELMINI
Téléphone : [redacted]
Siret. : 340 330 927 00013

SCI A.C.G.M.R.

AV DE PROVENCE

26600 PONT DE L ISERE

Valence, le 09/04/2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, joint à la présente, un certificat de régularité fiscale établi au nom de :

SCI A.C.G.M.R.

AV DE PROVENCE

26600 PONT DE L ISERE

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M. Richard GHIELMINI,
Contrôleur des Finances Publiques

[redacted]

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.